

No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges

Le 1 août 2011

À une séance ordinaire du conseil municipal de St-Ferréol-les-Neiges, tenue au lieu et heure habituels, à laquelle étaient présents mesdames Monique Goulet et Lyse Gingras et messieurs Robert Pilote, Laurent Habel et Léopold Michel, tous formant quorum sous la présidence de monsieur Germain Tremblay, maire. Madame Ghyslaine L. Lortie était absente avec motivation.

Retrait d'un
conseiller

M. Laurent Habel, conseiller se retire de la table du conseil municipal.

Rés. 11-238
Procès-verbal
du 04-07-11

Il est proposé par madame Monique Goulet, appuyé par monsieur Léopold Michel et résolu que les conseillers municipaux acceptent le procès-verbal du 4 juillet 2011, en y ajoutant qu'il y a eu lecture d'une résolution adoptée par la Corporation des sentiers récréotouristiques de la Côte-de-Beaupré et d'une lettre de remerciement à monsieur Jean-Pierre Godon pour son implication bénévole sur le sentier Mestachibo.

Pour : madame Monique Goulet et messieurs Robert Pilote et Léopold Michel.

Abstention : madame Lyse Gingras qui est consciente qu'en s'abstenant de voter, elle sera passible d'une amende 10\$. Cependant, elle ne peut pas adopter un procès-verbal dont elle a reçu une copie le 29 juillet 2011 sur lequel il est inscrit la mention *PROJET*. De plus, elle ne retrouve pas de mention dans le procès verbal, à l'effet que la Corporation des sentiers récréotouristiques a adopté à sa dernière assemblée annuelle une résolution pour remercier M. Jean-Pierre Godon de son implication bénévole et que le président, M. Denis Lachance, a lu un mot de remerciement au nom de la Corporation.

Retour du
conseiller

M. Laurent Habel, conseiller, revient siéger à la table du conseil municipal.

Rés. 11-239
Comptes du
mois

Il est proposé par madame Lyse Gingras et unanimement résolu que les conseillers municipaux autorisent le paiement des dépenses du mois de juillet 2011, au montant de 134 603.20\$, tels que présentés au conseil. Le directeur général et secrétaire-trésorier certifie que des crédits sont disponibles pour procéder au paiement desdits comptes.

Rés. 11-240
Compte régl.
10-601

Il est proposé par madame Monique Goulet et unanimement résolu que les conseillers municipaux autorisent le paiement des dépenses du mois de juillet 2011 du règlement # 10-601, au montant total de 5 696.26\$, tels que présentés au conseil. Le directeur général et secrétaire-trésorier certifie que des crédits sont disponibles pour procéder au paiement dudit compte.

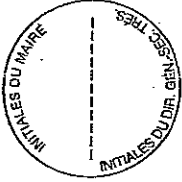
Rés. 11-241
Subvention
MTQ

Attendu que le ministre des Transports, M. Sam Hamad, a accordé une subvention de 75 000\$ échelonnée sur trois années, dans le cadre du programme d'*Aide à l'amélioration du réseau routier municipal*, pour l'amélioration de l'avenue Royale et des rangs Saint-Antoine, Saint-Nicolas et Sainte-Marie

Attendu que le premier versement de 30 000\$ de cette subvention n'est valable que pour la durée de l'exercice financier 2011-12;

En conséquence :

Il est proposé par monsieur Laurent Habel et unanimement résolu que les conseillers municipaux :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges

- 1) utilisent une somme de 30 000\$, sur la subvention accordée, pour remplacer des ponceaux sur les rangs Saint-Antoine et Sainte-Marie;
- 2) remercient le ministre des Transports, M. Sam Hamad, pour la subvention reçue;
- 3) remercient le député de Montmorency, M. Raymond Bernier, pour l'aide apportée à l'obtention de la subvention.

Rés. 11-242
Subvention
Fabrique

Attendu que la Paroisse de St-Ferréol organise conjointement avec les paroisses de St-Joachim, St-Tite-des-Caps et Notre-Dame du Rosaire une activité le 18 septembre 2011 pour souligner le départ de l'abbé Jean-Luc Laflamme;

En conséquence :

Il est proposé par monsieur Laurent Habel et unanimement résolu que les conseillers municipaux accordent une subvention de 500\$ à la Fabrique de la Paroisse de St-Ferréol pour l'activité qu'elle organise afin de souligner les 11 ans de dévouement de l'abbé Jean-Luc Laflamme.

Rés. 11-243
Tournoi de
golf Carnaval
des Neiges

Il est proposé par madame Monique Goulet et unanimement résolu que les conseillers municipaux prennent un « foursome » au montant de 75 \$ par personne dans le cadre du tournoi de golf du *Carnaval des Neiges* qui se tiendra le 11 septembre 2011 au Club de golf de Saint-Ferréol. Les places disponibles seront attribuées à des bénévoles œuvrant au sein de la municipalité.

Rés. 11-244
Commandite
pompiers

Attendu que les pompiers à temps partiels vont représenter la municipalité de St-Ferréol-les-Neiges, lors du Festival des pompiers de Charlevoix qui se tiendra du 5 au 7 août 2011 aux Éboulements;

Attendu que les pompiers souhaiteraient que la municipalité les commande pour cette activité;

En conséquence :

Il est proposé par madame Lyse Gingras et unanimement résolu que les conseillers municipaux accordent un montant de 300\$ aux pompiers à temps partiels de St-Ferréol-les-Neiges pour la visibilité qu'ils donneront à la municipalité, lors du Festival.

Rés. 11-245
Stationne-
ment Plu
Mobile

Attendu que Plu Mobile a entrepris des démarches pour identifier des stationnements incitatifs dans chacune des municipalités pour valoriser l'utilisation du transport collectif;

Attendu que ces stationnements visent à permettre aux résidents de laisser leur véhicule à des endroits désignés en toute quiétude;

Attendu que le stationnement visé par Plu Mobile à St-Ferréol-les-Neiges est celui du Marché Mont-Ste-Anne ;

Attendu que Plu Mobile souhaite obtenir l'appui de la municipalité pour pouvoir en faire la promotion;

En conséquence :

Il est proposé par madame Lyse Gingras et unanimement résolu que les conseillers



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges

municipaux informent Plu Mobile qu'ils sont favorables à ce que le stationnement du Marché Mont-Ste-Anne soit retenu comme endroit désigné pour les usagers du service de transport adapté et collectif.

Rés. 11-246
Permis PIIA

Attendu que des demandes de permis ont été déposées pour des projets soumis au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

Attendu que ces demandes rencontrent les objectifs et les critères du règlement sur les PIIA;

Attendu que les demandes respectent les dispositions du règlement de zonage #88-184;

Attendu que le comité consultatif d'urbanisme a soumis, le 26 juillet 2011, des recommandations favorables à ces demandes de permis;

En conséquence :

Il est proposé par monsieur Laurent Habel et unanimement résolu que les conseillers municipaux accordent un permis de construction pour les projets suivants :

<u>Adresse</u>	<u>Type de demande</u>	<u>Recommandation du CCU</u>
30, rue du Rocher	Abri de jardin	Rés. 11-124
149, rue des Myrtilles	Cabanon attenant	Rés. 11-125
29, rue de Calgary	Unifamiliale isolée	Rés. 11-126
92, rang St-Julien	Unifamiliale isolée et garage détaché	Rés. 11-127
9, 11, 21, 23, 29 et 31 rue de la Tourbe	3 unifamiliales jumelées	Rés. 11-128
124, rue des Carouges	Agrandissement	Rés 11-129

Toutefois, le propriétaire du 30 rue du Rocher devra peindre la structure de son abri de jardin de la même couleur que la résidence.

Rés. 11-247
26, rue de la
Luzerne
PIIA

Attendu la demande de permis pour la construction d'un garage détaché au 26 rue de la Luzerne;

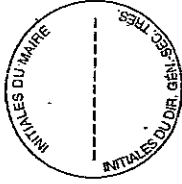
Attendu que les plans déposés ne sont pas à l'échelle et ne sont pas de qualité professionnelle;

Attendu que le requérant indique vouloir faire une pente de toiture de 4/12 alors que le plan ne représente pas une telle pente;

Attendu que la résidence possède une toiture avec une pente de 8/12 d'un côté et de 12/12 de l'autre côté;

Attendu que le garage devrait s'harmoniser avec la résidence pour créer une meilleure intégration;

Attendu que le revêtement sera en Canexel de couleur brune et que la résidence sera peinte de la même couleur;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges

Rés. 11-248
Demande
d'autorisation
lots 513-p et
516-p

Attendu que la zone CR-1 est soumise à l'application du règlement sur les PIIA;

Attendu que la demande ne rencontre pas les objectifs et les critères du PIIA;

En conséquence :

Il est proposé par monsieur Robert Pilote que les conseillers municipaux acceptent la recommandation du comité consultatif d'urbanisme de refuser la demande de permis pour la construction d'un garage détaché au 26 rue de la Luzerne et recommande au propriétaire de consulter le Service d'Aide à la Rénovation Patrimoniale (SARP).

Attendu la demande d'autorisation pour permettre la subdivision et la construction des lots 513-P et 516-P situés au sud de la rue des Jardins;

Attendu que les propriétaires aimeraient subdiviser en deux ces parties de lots telles que présentées sur leur plan;

Attendu que les propriétaires aimeraient que ces terrains soient reconnus comme adjacents à la rue des Jardins, soit au cercle de virage au bout de cette rue;

Attendu que l'accès à l'un des lots se ferait par la rue des Jardins avec une servitude sur la propriété de la municipalité de St-Ferréol-les-Neiges;

Attendu que le second lot aurait un frontage sur la rue des Jardins, mais un accès par la rue des Hirondelles et une adresse sur la rue des Hirondelles;

Attendu que les terrains seraient desservis par l'aqueduc municipal et munis d'une installation septique pour le traitement des eaux usées;

Attendu que la topographie est très abrupte au bout de la rue des Jardins;

Attendu qu'il serait impossible de prolonger la rue des Jardins vers l'ouest puisque les terrains sont entièrement construits;

Attendu que la municipalité doit prévoir la protection incendie pour les constructions sur son territoire;

En conséquence :

Il est proposé par monsieur Léopold Michel que les conseillers municipaux acceptent la recommandation du comité consultatif d'urbanisme:

- De considérer les deux subdivisions des lots 513-P et 516-P telles que présentées sur le plan déposé le 11 juillet 2011 comme adjacentes à la rue des Jardins;
- D'autoriser l'accès par la rue des Hirondelles avec adresse sur cette même rue pour la subdivision B;
- D'autoriser l'installation d'un élément épurateur autonome uniquement s'il est démontré qu'il est techniquement impossible ou trop onéreux de se relier au service d'égout municipal, et ce, à la discrétion du conseil municipal lorsqu'une demande de permis sera officiellement déposée;
- De refuser une servitude de passage sur le terrain municipal, réservé pour la prolongation de la rue des Jardins vers l'ouest, qui serait alors utilisé par une seule personne, mais d'offrir aux propriétaires la vente de cette partie de terrain pour y aménager leur entrée privée;
- D'obtenir l'opinion du directeur des services incendies sur la possibilité de desservir



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Ferreol-les-Neiges

les futures résidences avant d'autoriser les éléments déterminés ci-dessus.

Cette résolution est conditionnelle à la réception du rapport du directeur du service incendie confirmant qu'il est possible de desservir les constructions projetées.

Attendu que la firme IBI-DAA a présenté un rapport d'étape à la responsable du service d'urbanisme accompagné d'un plan préliminaire de tracé des rues, usages et dimensions de lots;

Attendu que le projet répond aux attentes du comité consultatif d'urbanisme;

En conséquence :

Il est proposé par madame Lyse Gingras que les conseillers municipaux acceptent la recommandation du comité consultatif d'urbanisme d'approuver le rapport d'étape déposé par la firme IBI-DAA et organisent une rencontre avec les propriétaires des terrains concernés pour leur présenter le résultat du rapport, dans les meilleurs délais possibles.

Explications
et consulta-
tion sur le
règlement
#11-617

Le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur François Drouin, donne des explications sur le règlement #11-617 modifiant le règlement numéro 05-498 sur les PIIA. Trente-trois (33) personnes étaient présentes et un citoyen demande s'il peut y avoir des usages et des bâtiments semblables dans les zones CC3 et CC4.

Rés. 11-250
Adoption du
règlement
#11-617

Il est proposé par monsieur Robert Pilote, appuyé par monsieur Laurent Habel et unanimement résolu que les conseillers municipaux adoptent le règlement #11-617 modifiant le règlement numéro 05-498 sur les PIIA. Ce règlement fait partie intégrante des présentes comme s'il y était au long retranscrit.

Explications
et consulta-
tion déroga-
tion sur le
159 rue
Notre-Dame

Le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur François Drouin, donne des explications sur une demande de dérogation mineure pour accepter que la résidence unifamiliale isolée située au 159, rue Notre-Dame ainsi que le garage détaché ne respectent pas les marges de recul arrière. Trente-trois (33) personnes étaient présentes et aucune n'a exprimé le souhait de se prononcer sur cette demande de dérogation mineure.

Rés. 11-251
Décision
concernant la
dérogation
mineure
159, rue
Notre-Dame

Attendu la demande de dérogation mineure consistant à accepter que :

- La résidence unifamiliale isolée située au 159 rue Notre-Dame, soit située à 8,43 mètres de la ligne de lot arrière alors que le règlement de zonage no 88-184 exige une marge arrière de 9 mètres dans la zone RA/B-4;
- Le garage détaché du 159 rue Notre-Dame, soit situé à 0,91 mètre de la ligne de lot arrière alors que le règlement de zonage 88-184 prévoit que la marge de recul arrière doit être de un mètre pour un bâtiment complémentaire.

Attendu que la dérogation ne touche pas une disposition réglementaire relative à l'usage, la densité d'occupation du sol ou la hauteur d'un bâtiment;

Attendu que la dérogation ne touche pas une zone où l'occupation du sol est soumise à des contraintes particulières pour des raisons de sécurité publique;

Attendu qu'il y a déjà eu des demandes semblables qui ont été accordées;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges

Attendu que la demande est soumise après la construction, mais que des permis ont été délivrés;

Attendu que même si les constructions ne respectent pas les plans soumis pour les dimensions de l'agrandissement de la résidence en cour arrière et les dimensions du bâtiment complémentaire, le demandeur semble de bonne foi;

Attendu que la dérogation ne porte pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires voisins;

Attendu que dans plusieurs zones du Faubourg, la marge arrière est de 8 mètres et de 6 mètres;

Attendu qu'un bâtiment complémentaire est situé à l'arrière du garage détaché du 159 Notre-Dame, soit sur la propriété voisine;

Attendu que le comité consultatif d'urbanisme a soumis une recommandation favorable à cette demande de dérogation mineure;

En conséquence :

Il est proposé par madame Monique Goulet, appuyé par monsieur Laurent Habel et unanimement résolu que les conseillers municipaux acceptent la demande de dérogation mineure consistant à accepter que :

- La résidence unifamiliale isolée située au 159 rue Notre-Dame, soit située à 8,43 mètres de la ligne de lot arrière alors que le règlement de zonage no 88-184 exige une marge arrière de 9 mètres dans la zone RA/B-4;
- Le garage détaché du 159 rue Notre-Dame, soit situé à 0,91 mètre de la ligne de lot arrière alors que le règlement de zonage 88-184 prévoit que la marge de recul arrière doit être de un mètre pour un bâtiment complémentaire.

Rés. 11-252
Assurance
collective

Il est proposé par madame Monique Goulet, appuyé par monsieur Léopold Michel et unanimement résolu que les conseillers municipaux renouvellent le contrat d'assurance collective pour la période du 1 août 2011 au 31 juillet 2012 avec SSQ Groupe financier suivant les conditions apparaissant au document daté de Mai 2011 préparé par le Groupe Financier AGA inc.

Rés. 11-253
Appel d'offre
garage

Il est proposé par monsieur Léopold Michel, appuyé par madame Monique Goulet et résolu que les conseillers municipaux fassent paraître un appel d'offre sur SE@O, ainsi que ainsi que dans le journal Le Soleil pour la construction du garage municipal, suivant les plans et devis préparées par Onico Architecture (Projet ON.11.555)

Rés. 11-254
Mandat
rédaction de
contrats

Attendu qu'à la séance ordinaire du 10 janvier 2011 le conseil a adopté à l'unanimité les résolutions suivantes :

- Rés. 11-09 Mandat RCGT
- Rés. 11-24 Évaluation organisationnelle et orientation stratégique
- Rés. 11-25 Focus

Attendu qu'à la séance extraordinaire du 21 janvier 2011 le conseil a adopté à la majorité la **résolution #11-31 Opinion juridique séparation de poste**, mandant Me Jean Houle spécialiste en gestion des relations de travail pour donner suite au rapport de RCGT, notamment de séparer les postes de direction générale et de secrétaire trésorier;

Attendu que le 15 juin 2011, le secrétaire trésorier et directeur général a confirmé aux



No de résolution
ou annulation

Mandat pour
engagement
d'une
ressource
externe

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges

membres du conseil, son choix d'assumer la fonction de directeur général;

En conséquence :

Il est proposé par monsieur Laurent Habel, appuyé par monsieur Robert Pilote et résolu que les conseillers municipaux mandatent Me Jean Houle pour rédiger des amendements au contrat de travail du secrétaire trésorier et directeur général afin de tenir compte de la séparation des postes et donner suite au rapport de Raymond Chabot Grant Thornton et conséquemment de rédiger le contrat de travail du secrétaire trésorier.

Pour : Messieurs Laurent Habel, Robert Pilote et Léopold Michel.

Contre : Madame Monique Goulet qui mentionne que la municipalité a déjà deux avocats avec laquelle elle fait affaire.

Abstention : Madame Lyse Gingras qui réitère que sa position est celle qu'elle avait proposée à la séance du 4 juillet 2011. Elle en fait d'ailleurs de nouveau la proposition.

Attendu que présentement le directeur général et secrétaire-trésorier a un surcroît de travail;

Attendu que le conseil n'a pas reçu du directeur général et secrétaire-trésorier un projet de description tâches rédigé pour l'offre d'emploi de secrétaire trésorier;

Attendu que le conseil n'a pas approuvé l'offre d'emploi à faire paraître pour l'engagement d'un secrétaire trésorier;

En conséquence :

Il est proposé par madame Lyse Gingras, appuyé par monsieur Laurent Habel que la municipalité confie à une ressource externe le mandat pour préparer la description de tâches et le concours du secrétaire trésorier dont l'entrée est prévue pour septembre.

Pour : Madame Lyse Gingras et monsieur Laurent Habel

Contre : M. Germain Tremblay qui considère que la décision a déjà été prise, madame Monique Goulet et messieurs Léopold Michel et Robert Pilote.

Cette proposition est rejetée à la majorité.

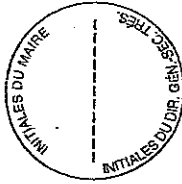
Rés. 11-255
Porte-à-porte
Grande Fête

Attendu qu'une demande a été formulée par les organisateurs de la Grande Fête de la Côte-de-Beaupré pour avoir l'autorisation de faire du porte-à-porte sur le territoire de la municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges afin de vendre des billets;

Attendu que la municipalité n'a aucune réglementation en la matière qui exige l'obtention d'un permis ou d'une autorisation;

En conséquence :

Il est proposé par monsieur Laurent Habel et unanimement résolu que les conseillers municipaux acceptent que l'organisation de la Grande Fête de la Côte-de-Beaupré vende des billets pour leur activité sur le territoire de la municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges.



No de résolution
ou annulation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges

Rés. 11-256
Ajournement

Il est proposé par monsieur Germain Tremblay et unanimement résolu que le conseil municipal ajourne la séance ordinaire pour une période de 15 minutes.

La séance du conseil municipal est suspendue de 21h à 21h15.

Rés. 11-258
Chapiteau
Grande Fête

Attendu que dans le cadre de la Grande Fête de la Côte-de-Beaupré, un chapiteau sera installé et aménagé sur le site de la Basilique de Sainte-Anne-de-Beaupré avec des zones réservées aux municipalités participantes.

Attendu que la municipalité aurait pu être intéressée, mais dans le contexte actuel où une grève sévit, elle n'a pas les ressources nécessaires pour s'occuper d'aménager un espace et d'avoir une présence permanente sur le site;

En conséquence :

Il est proposé par monsieur Laurent Habel et unanimement résolu que les conseillers municipaux informent les organisateurs de la Grande Fête de la Côte-de-Beaupré qu'elle décline l'invitation de faire la promotion de la municipalité dans le cadre de leurs activités.

Rés. 11-259
Approbation
budget 2011
révisé OMH

Il est proposé par monsieur Laurent Habel et unanimement résolu que les conseillers municipaux approuvent le budget révisé 2011 de l'Office municipale d'habitation de Saint-Ferréol-les-Neiges, daté du 13 juin 2011.

Demande de
rétractation

Attendu que lors de la séance du 4 juillet 2011, une citoyenne a tenu des propos graves concernant les membres du conseil municipal faisant partie de l'équipe « Engagés dans l'action ».

En conséquence :

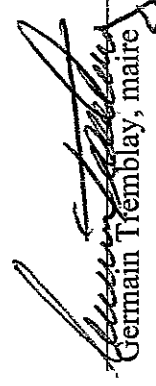
Il est proposé par madame Lyse Gingras de demander à cette personne de déposer une plainte au ministère des Affaires municipales, Régions et Occupation du territoire si elle considère que ces allusions sont fondées, ou sinon, qu'elle se rétracte publiquement.

Cette proposition n'étant pas appuyée, elle est rejetée.

Période de
questions

La période de questions débute à 21h22 et se termine à 22h03.

Levée de la séance à 22h03.


Germain Tremblay, maire


François Drouin, dir. gén. et sec.-trés.